



— maison —
métropolitaine d'insertion pour l'emploi
Lyon métropole

Un.e auxiliaire de vie C'est qui ?

L'auxiliaire de vie sociale, également appelée assistant.e de vie ou auxiliaire de vie de famille, aide au quotidien des personnes âgées ou en situation de handicap ou les familles. Il/Elle les accompagne dans les actes de la vie quotidienne et les relations sociales. Son intervention vise à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.



Formations :

Aucun diplôme n'est exigé pour exercer le métier d'auxiliaire de vie. Cependant les entreprises préfèrent les personnes ayant obtenu le titre professionnel **Assistant.e de vie aux familles** ou le **CAP Assistante Technique en Milieu Familial et Collectif**. L'assistant.e de vie aux familles peut évoluer grâce à la formation professionnelle vers les métiers de chef.fe de secteur, technicien. ne d'intervention sociale et familiale, d'accompagnant.e éducatif.ive et social.e, aide-soignant.e, auxiliaire de puériculture, ambulancier.ère.



Les Missions :

- **Aider au maintien et au développement** des capacités de la personne aidée.
- **Aider aux actes essentiels de la vie** (toilette, habillage, prise des repas).
- **Accompagner la personne** dans sa vie sociale (courses, loisirs, rendez-vous...).
- **Apporter des solutions techniques** pour sécuriser le cadre de vie.
- **Assurer l'entretien du domicile** de la personne aidée ou de la famille accompagnée.
- **Veiller sur l'évolution de la personne**, la stimuler, la soulager, lui apprendre à faire, communiquer avec ses proches.
- **Animer la journée** à l'aide d'activités manuelles et artistiques, promenades, jeux.



maison
métropolitaine d'insertion pour l'emploi
Lyon métropole

Un.e auxiliaire de vie C'est qui ?



Compétences :

- **Connaissance des dispositifs et institutions** en lien avec le métier.
- **Savoir coopérer avec les différents partenaires** (travailleurs sociaux et paramédicaux).
- **Produire des écrits professionnels** qui servent de supports aux actions



Savoir-être :

- Bon équilibre personnel
- Secret professionnel
- Communication
- Autonomie
- Bienveillance et sens des responsabilités
- Organisation réactivité



Salaires et conditions de travail :

Entre 1 700 et 1 800 euros bruts/mois

L'assistant.e de vie aux familles débute généralement au SMIC. En fin de carrière il / elle peut toucher un salaire d'environ 2000 € brut par mois.

Les branches apportent des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale, de formation professionnelle mais aussi des congés d'ancienneté.

Le métier implique des horaires de travail adaptés, y compris le soir, le dimanche et les jours fériés. Il/elle peut s'exercer à mi-temps ou à temps plein. Le métier implique de nombreux déplacements, un moyen de locomotion est le plus souvent nécessaire.

Le métier s'exerce au domicile ou en établissement.

Vous souhaitez en savoir plus, connaître les prochaines entrées en formation, rencontrer des auxiliaire de vie ou encore être mis en relation avec des employeurs ?

Prenez rdv avec un.e chargé.e d'emploi orientation MMie

pour connaître les prochaines entrées en formation :

pfranchelin@lyonmetropole-mmie.fr - 07 49 86 49 85